

**Direction de l'Urbanisme**

**REF : DU2013012**

**Signataire : MPB**

Séance du Conseil Municipal du 28/02/2013

RAPPORTEUR : Jean Yves VANNIER et Evelyne YONNET

**OBJET : Opération d'aménagement ZAC Moutier Centre Ville : Signature de la convention de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et la société DELTAVILLE pour le versement par la ville d'Aubervilliers d'une subvention à l'opération d'aménagement ZAC CENTRE MOUTIER**

**EXPOSE :**

La ZAC Centre Moutier a été créée le 18 octobre 2011 par le conseil communautaire de Plaine Commune après approbation par ce même conseil du bilan de concertation et du dossier de création.

Cette ZAC s'inscrit dans le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) d'Aubervilliers dont la convention a été signée le 17 décembre 2010.

Le programme d'aménagement de cette ZAC a pour objet, la rénovation urbaine, économique et sociale de trois îlots et la création de voies en centre-ville d'Aubervilliers. Il contribue à la résorption de l'habitat indigne, à assurer le maintien de la diversité sociale, à requalifier l'espace public et à redynamiser l'activité commerciale.

La programmation prévisionnelle de la ZAC prévoit :

- La construction de 226 logements (avec un programme prévisionnel de 46% de locatif social, 14% d'accession sociale et 40% d'accession libre).
- La création d'un espace public sur l'îlot Heurtault sous forme d'un passage modes doux ou zone de rencontre (Zone 30) reliant la rue du Goulet à la rue Heurtault.
- La réalisation d'un passage public entre la rue Ferragus et la rue Moutier.
- La requalification de la rue du Moutier (élargissement des trottoirs, suppression du stationnement, passage en zone 30).

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 1 618 193 € par la ville d'Aubervilliers à la société DELTAVILLE, au bénéfice de l'opération d'aménagement ZAC Centre Moutier dont la réalisation lui a été confiée.

Afin de permettre le versement de la subvention à l'opération d'aménagement ZAC Centre Moutier, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et la société DELTAVILLE.

**Direction Générale Développement / Direction du Développement urbain**

**Direction de l'Urbanisme**

**REF : DU2013012**

**Signataire : MPB**

**OBJET : Opération d'aménagement ZAC Moutier Centre Ville : Signature de la convention de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et la société DELTAVILLE pour le versement par la ville d'Aubervilliers d'une subvention à l'opération d'aménagement ZAC CENTRE MOUTIER**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1523-2 ;

Vu le Code l'urbanisme, et notamment son article L.300-5 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 18 octobre 2011 créant la Zone d'Aménagement Concertée Centre Moutier ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 22 mai 2012 confiant, en sa qualité de concédant, à la SEM Deltaville, la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre Moutier ;

Considérant l'article 16 de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC Centre Moutier précisant que le concessionnaire peut recevoir des subventions des autres collectivités territoriales que la collectivité concédante,

Considérant la nécessité par la ville d'Aubervilliers d'apporter à l'équilibre de l'opération une participation d'un montant de 1 618 193 €,

A l'unanimité.

**DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et la société DELTAVILLE pour le versement par la ville d'Aubervilliers d'une subvention à l'opération d'aménagement ZAC Centre Moutier.

La participation de la commune s'élève à 1 618 193 €.

Elle sera versée comme suit :

- **176 079** € au titre de l'année 2012 (versement effectif en 2013)
- **352 159** € au titre de l'année 2013
- **1 089 955** € au titre des années 2014 à 2017

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 15 /03/2013

Publié le : 07/03/2013

Certifié exécutoire le : 15/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué